

FICHE ACTION N°3

« Conforter l'attractivité touristique
et les complémentarités du territoire »

QUELS PROJETS ?

Cette mesure a pour objectif de stimuler l'économie touristique sur l'ensemble du territoire en générant une nouvelle offre et en s'appuyant sur les aménités du territoire.

Typologies d'actions :

- Étude stratégique, recensement de l'offre et analyse des besoins du secteur touristique.
- Animation, création de circuits touristiques et d'activités de pleine nature.
- Investissement renforçant les offres, les prestations touristiques et leurs accessibilités.

MOTS CLÉS : Attractivité touristique, structuration de l'offre, montée en gamme des équipements et des hébergements, itinérance douce valorisation du patrimoine...



FEDER
OS5

POUR QUI ?

La plupart des collectivités, organismes publics, associations et entreprises exceptés les SCI, agriculteurs dans le cadre de leur activité agricole, particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle), franchisés (sauf s'ils sont indépendants)

OÙ ?

Votre projet se situe sur l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ou de Tulle Agglo.

QUEL SOUTIEN ?

Le FEDER est un programme européen, il peut vous permettre de financer votre projet grâce à une subvention calculée sur la base du coût HT de votre projet (sous réserve de sa compatibilité avec le dispositif et ses conditions spécifiques d'octroi de subvention).

Concrètement :

Vous êtes un porteur de projet public ou privé :

FEDER 80% maximum plafonné à :

- 60 ou 80 000 € pour un projet d'investissement
- à 30 000 € pour un projet d'ingénierie
- à 24 000 € pour un projet d'étude

Autofinancement minimum : 20%

Le FEDER ne finance pas notamment :

- TVA.
- Contributions en nature.
- Auto-construction.
- Retenues de garanties (et garanties à 1^{ère} demande).
- Frais de déplacement, restauration et d'hébergement.
- Les prestations d'hébergement de sites internet et la réimpression de supports.
- Achat de terrain et de bâtiment, frais notariés.
- Equipements et matériels d'occasions.
- Matériel informatique.
- Frais de structure du maître d'ouvrage.
- Matériel roulant sauf véhicule métier (équipements et/ou matériel spécifique et fixe exclusivement dédiés à l'activité du porteur) ou matériel roulant lié au développement d'une activité touristique (ex : vélos à assistance électrique gyropode...).
- Emplois aidés.

- Frais pouvant être assimilés à de l'entretien ou du fonctionnement courant.
- Les projets faisant l'objet d'une simple reconduction ou d'un entretien fonctionnel.
- Chambres d'hôtes et hébergements touristiques dans la résidence principale ou secondaire du porteur.
- Les projets d'hébergement touristique ne visant ni une montée en gamme, ni un label, ni un classement.

Le FEDER ne soutient pas les projets dont le montant HT est inférieur à 25 000 € et supérieur 500 000 €. La subvention envisagée doit être au minimum de 15 000 €.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

L'attribution d'une subvention FEDER vous engage à faire mention du soutien de l'Europe aux différentes étapes de votre projet.

Chaque projet est présenté lors d'un comité et fait l'objet d'une sélection basée sur quatre axes :

Critères de sélection des projets

Axes	Caractère structurant				Développement durable				Caractère innovant				Intérêt territorial			
	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Notes																
Items	<p>Concordance avec la Stratégie (Si note = 0, le projet est rejeté)</p> <p>Echelle territoriale (périmètre d'influence du projet, rayonnement, mise en valeur du territoire)</p> <p>Pérennité (caractère durable et structurant du projet dans le temps)</p>				<p>Impact économique et amélioration du cadre de vie (influence du projet sur le service à la population)</p> <p>Impact économique et amélioration du cadre de vie (influence du projet sur le service à la population)</p> <p>Partenariat et participation/ Association de partenaires au projet (réflexion, communication, partage de ressources, financement...)</p>				<p>Produit, service ou méthode (niveau d'innovation du projet)</p>				<p>Impact territorial du projet : Couverture d'un besoin prioritaire, développement de l'attractivité, inscription dans une approche globale...</p>			
Total	[0 - 7 points]				[8 - 11 points]				[12 - 17 points]				[18 - 24 points]			
	Rejeté				Ajourné				Aidé à 60 000 € max				Aidé à 80 000 € max			

COMMENT BÉNÉFICIER DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE DU BASSIN DE BRIVE ET TULLE AGGLOMÉRATIONS ?

L'équipe du GAL BBTA est là pour vous renseigner et vous accompagner tout au long de votre projet

Brive : 05 55 74 49 33 / 05 55 18 18 55
 karine.grzybek@agglodebrive.fr
 gilles.durhone@agglodebrive.fr

Tulle : 05 55 20 84 24
 murielle.drouillac@tulleagglo.fr

